



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

logement social

Question écrite n° 79236

Texte de la question

M. Jean-Claude Flory attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé du logement et de l'urbanisme sur les difficultés qui entravent actuellement la vente des logements aux locataires occupants, qui bien souvent renoncent à cette acquisition car ils ne peuvent faire face aux nouvelles charges qu'induirait cet achat. Aussi, il lui demande si la mise en place d'un dispositif mixte, empruntant son fonctionnement aux dispositifs de l'accession sociale à la propriété, du viager et du crédit-bail, couplé avec un avantage fiscal pour réduire l'impact des droits de mutation pour l'accédant, serait susceptible de recevoir un avis favorable de son ministère.

Texte de la réponse

Développer l'accession à la propriété constitue une priorité d'action pour le Gouvernement. Dans cet objectif, l'article 90 de la loi de finances pour 2011 procède à une refonte globale des aides fiscales à l'accession à la propriété, qui permettra de simplifier les multiples régimes d'aides existants et de mieux accompagner les primo-accédants à la propriété dans leur projet d'acquisition. Il substitue ainsi aux aides existantes (prêt à taux zéro, crédit d'impôt sur les intérêts d'emprunt, Pass foncier) un dispositif unique, le prêt à taux zéro renforcé (appelé prêt à taux zéro plus), destiné à l'ensemble des primo-accédants sans condition de ressources pour l'acquisition de leur résidence principale. Bien qu'universel, il cible l'aide sur ceux disposant de revenus modestes et ceux résidant en zone tendue, dans un contexte où les prix de l'immobilier demeurent élevés, en prévoyant notamment un mécanisme de différé de remboursement. Ce dispositif unique répond aux préoccupations exprimées sans présenter l'inconvénient de recourir à des schémas juridiques complexes et sans obérer le produit des droits de mutation perçus au profit des collectivités territoriales.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Flory](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 79236

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : Logement et urbanisme

Ministère attributaire : Logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 mai 2010, page 5679

Réponse publiée le : 18 janvier 2011, page 557